

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
04.13.31.22.07

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

**OBJET : Projet "Pôle Neurosciences"- CPER 2015/2020. Avenant n°1 à la convention du 26 janvier 2017.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Notre Commission permanente a approuvé, par sa délibération n°40 du 21 octobre 2016, l'attribution d'une subvention d'investissement de 1 570 000 € à Aix-Marseille Université, pour son projet « Pôle Neurosciences », inscrit au CPER 2015-2020.

Il s'agit d'un programme de restructuration des bâtiments situés sur le Campus Santé Timone afin d'y créer un Pôle Neurosciences d'envergure nationale. Ce projet a pour ambition de regrouper sur un même site des laboratoires, des plateformes et des start-ups dans un ensemble cohérent dédié à la santé. L'accueil des équipes de Neurosciences s'inscrit dans cet objectif.

La réhabilitation des locaux a pris du retard dans l'avancement des travaux. Ce retard est la conséquence d'une défaillance d'un prestataire et de la crise sanitaire.

Il est proposé d'autoriser la signature de l'avenant n°1, annexé au présent rapport, qui acte la prorogation du délai de validité de la convention de 2021 à 2023, ainsi que celle de l'échéancier tout en maintenant le montant de la subvention initiale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL